

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 01/2026
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

Le Maire de la commune de GUITERA

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 03/2026 en date du 31/01/2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 28/01/2026

Vu l'arrêté n° 01/2025 en date du 08/01/2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 23/01/2025

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

. **Avancement au grade de** : Adjoint technique principal de 1ère classe

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GIANNOTTI GERMAIN	Adj tech pr 2ème classe		01/04/2026

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à GUITERA LES BAINS, le 10/03/2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

